



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**FRANCE**

Ce document contient une liste provisoire de réserves et des notifications de la France en vertu des articles 28(7) et 29(4) de la Convention.

Article 2 – Interprétation des termes

***Notifications - Conventions fiscales couvertes par cette Convention***

En vertu de l'article 2(1)(a)(ii) de la Convention, la France souhaite que les conventions suivantes soient couvertes par la Convention :

Nu	Titre	Autre Jurisdiction contractante	Original/ Instrument(s) subséquent(s)	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
1	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Afrique du Sud	Convention	08-11-1993	01-11-1995
2	Convention entre la République française et la République fédérale d'Allemagne en vue d'éviter les doubles impositions et d'établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune ainsi qu'en matière de contribution des patentes et de contributions foncières	Allemagne	Convention	21-07-1959	04-11-1961
			Avenant	09-06-1969	08-10-1970
			Avenant	28-09-1989	01-10-1990
			Avenant	20-12-2001	01-06-2003
			Avenant	31-03-2015	24-12-2015
3	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté d'Andorre en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu	Andorre	Convention	02-04-2013	01-07-2015
4	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu, sur les successions et sur la fortune	Arabie Saoudite	Convention	18-02-1982	01-03-1983
			Avenant	02-10-1991	01-07-1995
			Avenant	18-02-2011	01-06-2012

5	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République argentine en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Argentine	Convention	04-04-1979	01-03-1981
			Avenant	15-08-2001	01-10-2007
6	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Australie tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et à prévenir l'évasion fiscale	Australie	Convention	20-06-2006	01-06-2009
7	Convention entre la République française et la République d'Autriche en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Autriche	Convention	26-03-1993	01-09-1994
			Avenant	23-05-2011	01-05-2012
8	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République azerbaïdjanaise en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Azerbaïdjan	Convention	20-12-2001	01-10-2005
9	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bangladesh en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Bangladesh	Convention	09-03-1987	01-09-1988
10	Convention entre la France et la Belgique tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus	Belgique	Convention	10-03-1964	17-06-1965
			Avenant	15-02-1971	19-07-1973
			Avenant	08-02-1999	27-04-2000
			Avenant	12-12-2008	17-12-2009
			Avenant	07-07-2009	01-07-2013

11	Convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bénin (alors République du Dahomey)	Bénin	Convention	27-02-1975	08-11-1977
12	Convention entre la République française et la République fédérative du Brésil tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Brésil	Convention	10-09-1971	10-05-1972
13	Convention entre la République française et la République populaire de Bulgarie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Bulgarie	Convention	14-03-1987	01-05-1988
14	Convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République voltaïque	Burkina-Faso	Convention	11-08-1965	15-02-1967
15	Convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République unie du Cameroun	Cameroun	Convention	21-10-1976	19-07-1978
			Avenant	31-03-1994	01-02-1997
			Avenant	28-10-1999	01-01-2003
16	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Canada	Convention	02-05-1975	29-07-1976
			Avenant	16-01-1987	01-10-1988
			Avenant	30-11-1995	01-09-1998
			Avenant	02-02-2010	27-12-2013
17	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Chili en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Chili	Convention	07-06-2004	10-07-2006

18	Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu	Chine	Convention	26-11-2013	28-12-2014
19	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Chypre en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Chypre	Convention	18-12-1981	01-04-1983
20	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Colombie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu	Colombie	Convention	25-06-2015	N/A
21	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Corée tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Corée du Sud	Convention	19-06-1979	01-02-1981
			Avenant	09-04-1991	01-03-1992
22	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière fiscale	Côte d'Ivoire	Convention	06-04-1966	01-10-1968
			Avenant	25-02-1985	01-01-1989
			Avenant	19-10-1993	01-05-1995
23	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Croatie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu	Croatie	Convention	19-06-2003	01-09-2005

24	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République arabe d'Egypte en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Egypte	Convention	19-06-1980	01-10-1982
			Avenant	01-05-1999	01-06-2004
25	Convention entre la République française et le Royaume d'Espagne en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Espagne	Convention	10-10-1995	01-07-1997
26	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Estonie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Estonie	Convention	28-10-1997	01-05-2001
27	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Etats-Unis	Convention	31-08-1994	30-12-1995
			Avenant	08-12-2004	21-12-2006
			Avenant	13-01-2009	23-12-2009
28	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Finlande tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Finlande	Convention	11-09-1970	01-03-1972
29	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République gabonaise en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales	Gabon	Convention	20-09-1995	01-03-2008

30	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Géorgie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Géorgie	Convention	07-03-2007	01-06-2010
31	Convention entre la France et la Grèce tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu	Grèce	Convention	21-08-1963	31-01-1965
32	Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales	Hong Kong	Convention	21-10-2010	01-12-2011
33	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire hongroise tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Hongrie	Convention	28-04-1980	01-12-1981
34	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de l'Inde en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Inde	Convention	29-09-1992	01-08-1994
35	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Indonésie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Indonésie	Convention	14-09-1979	13-03-1981

36	Convention entre la France et l'Irlande tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Irlande	Convention	21-03-1968	15-06-1971
37	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Islande en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Islande	Convention	29-08-1990	01-06-1992
38	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat d'Israël en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Israël	Convention	31-07-1995	18-07-1996
39	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales	Italie	Convention	05-10-1989	01-05-1992
40	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Jamaïque en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu	Jamaïque	Convention	09-08-1995	21-05-1998
41	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Japon en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu	Japon	Convention	03-03-1995	24-03-1996
			Avenant	11-01-2007	01-12-2007



42	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume Hachemite de Jordanie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Jordanie	Convention	28-05-1984	01-04-1985
43	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Kazakhstan en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Kazakhstan	Convention	03-02-1998	01-07-2000
44	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Kenya en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu	Kenya	Convention	04-12-2007	01-11-2010
45	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Lettonie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Lettonie	Convention	14-04-1997	01-05-2001
46	Convention entre la France et le Liban en vue d'éviter les doubles impositions et d'établir une assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur les revenus et d'impôts sur les successions	Liban	Convention	24-07-1962	28-12-1963
47	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Lituanie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Lituanie	Convention	07-07-1997	01-05-2001

48	Convention entre la France et le Grand-Duché de Luxembourg tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Luxembourg	Convention	01-04-1958	09-02-1960
			Avenant	08-09-1970	15-11-1971
			Avenant	24-11-2006	27-12-2007
			Avenant	03-06-2009	29-10-2010
			Avenant	05-09-2014	01-02-2016
49	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Malaisie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Malaisie	Convention	24-04-1975	23-07-1976
			Avenant	31-01-1991	06-05-1992
			Avenant	12-11-2009	01-12-2010
50	Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Malte tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Malte	Convention	25-07-1977	01-10-1979
			Avenant	08-07-1994	01-09-1997
			Avenant	29-08-2008	01-06-2010
51	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale	Maroc	Convention	29-05-1970	01-12-1971
			Avenant	18-08-1989	01-12-1990
52	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Ile Maurice tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Maurice (Ile)	Convention	11-12-1980	17-09-1982
			Avenant	23-06-2011	01-05-2012
53	Convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie	Mauritanie	Convention	15-11-1967	01-03-1969
54	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Mexique	Convention	07-11-1991	31-12-1992

55	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Mongolie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Mongolie	Convention	18-04-1996	01-12-1998
56	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale du Nigéria en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur les gains en capital	Nigéria	Convention	27-02-1990	02-05-1991
57	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Norvège en vue d'éviter les doubles impositions, de prévenir l'évasion fiscale et d'établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Norvège	Convention	19-12-1980	10-09-1981
			Avenant	14-11-1984	01-10-1985
			Avenant	07-04-1995	01-09-1996
			Avenant	16-09-1999	01-12-2002
58	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Nouvelle-Zélande	Convention	30-11-1979	19-03-1981
59	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République islamique du Pakistan en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu	Pakistan	Convention	15-06-1994	01-09-1996

60	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Pays-Bas	Convention	16-03-1973	29-03-1974
			Avenant	07-04-2004	24-07-2005
61	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République des Philippines tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Philippines	Convention	09-01-1976	24-08-1978
			Avenant	26-06-1995	31-03-1998
			Avenant	25-11-2011	01-01-2013
62	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Pologne tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Pologne	Convention	20-06-1975	12-09-1976
63	Convention entre la France et le Portugal tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu	Portugal	Convention	14-01-1971	18-11-1972
			Avenant	25-08-2016	N/A
64	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat du Qatar en vue d'éviter les doubles impositions	Qatar	Convention	04-12-1990	01-12-1994
			Avenant	14-01-2008	23-04-2009
65	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tchèque en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	République Tchèque	Convention	28-04-2003	01-07-2005

66	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Roumanie	Convention	27-09-1974	27-09-1975
67	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur les gains en capital	Royaume-Uni	Convention	19-06-2008	18-12-2009
68	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Russie	Convention	26-11-1996	09-02-1999
69	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Sénégal tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, d'impôts sur les successions, de droits d'enregistrement et de droits de timbre	Sénégal	Convention	29-03-1974	24-04-1976
			Avenant	16-07-1984	01-01-1986
			Avenant	10-01-1991	01-02-1993
70	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste fédéraliste de Yougoslavie tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les revenus	Serbie	Convention	28-03-1974	01-08-1975

71	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Singapour en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu	Singapour	Convention	15-01-2015	01-06-2016
72	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les revenus	Slovaquie	Convention	01-06-1973	25-01-1975
73	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Slovénie en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales	Slovénie	Convention	07-04-2004	01-03-2007
74	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique socialiste de Sri Lanka en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu	Sri Lanka	Convention	17-09-1981	18-11-1982
75	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Suède en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Suède	Convention	27-11-1990	01-04-1992
76	Convention entre la France et la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et de prévenir la fraude et l'évasion fiscales	Suisse	Convention	09-09-1966	26-07-1967
			Avenant	03-12-1969	24-09-1970
			Avenant	22-07-1997	01-08-1998
			Avenant	27-08-2009	04-11-2010
			Avenant	25-06-2014	30-03-2016

77	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Thaïlande tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur les revenus	Thaïlande	Convention	27-12-1974	29-08-1975
78	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale	Tunisie	Convention	28-05-1973	01-04-1975
79	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Turquie en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu	Turquie	Convention	18-02-1987	01-07-1989
80	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Ukraine en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Ukraine	Convention	31-01-1997	01-11-1999
81	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste du Viêt-Nam en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Viêt-Nam	Convention	10-02-1993	01-07-1994
82	Convention entre le Président de la République française et Sa Majesté britannique tendant à éviter les doubles impositions et l'évasion fiscale en matière d'impôts sur les revenus	Zambie	Convention	14-12-1950	30-07-1951

83	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Zimbabwe en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu, sur les gains en capital et sur la fortune	Zimbabwe	Convention	15-12-1993	05-12-1996
84	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Arménie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	Arménie	Convention	9-12-1997	1-05-2001
			Avenant	5-02-2003 et 3-02-2004	7-12-2006
85	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste fédéraliste de Yougoslavie tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les revenus	Bosnie-Herzégovine	Convention	28-03-1974	01-08-1975
86	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Emirats Arabes Unis en vue d'éviter les doubles impositions	Emirats Arabes Unis	Convention	19-07-1989	01-07-1990
87	Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat du Koweït en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu, sur la fortune et sur les successions	Koweït	Convention	07-02-1982	01-09-1983
88	Convention fiscale entre la France et la Principauté de Monaco	Monaco	Convention	18/05/63	01/09/63
			Avenant	25/06/69	01/08/69
			Avenant	26/05/03	01/08/05



### **Article 3 - Entités transparentes**

#### ***Réserve***

En vertu de l'article 3(5)(a) de la Convention, la France se réserve le droit de ne pas appliquer l'intégralité de l'article 3 à ses Conventions fiscales couvertes.

#### **Article 4 – Entités ayant une double résidence**

##### ***Réserve***

En vertu de l'article 4(3)(a) de la Convention, la France se réserve le droit de ne pas appliquer l'intégralité de l'article 4 à ses Conventions fiscales couvertes.

## **Article 5 – Application des méthodes d'élimination de la double imposition**

### ***Réserve***

En vertu de l'article 5(8) de la Convention, la France se réserve le droit de ne pas appliquer l'intégralité de l'article 5 à toutes ses Conventions fiscales couvertes.

## Article 6 – Objet d’une Convention fiscale couverte

### *Pas de réserve*

#### *Notification relative aux choix prévus*

En vertu de l’article 6(6) de la Convention, la France par la présente choisit d’appliquer l’article 6(3).

#### *Notification relative au texte du préambule de Conventions fiscales couvertes*

En vertu de l’article 6(5) de la Convention, la France considère que les conventions suivantes ne sont pas visées par la réserve prévue à l’article 6(4) et contiennent à leur préambule le texte décrit à l’article 6(2). Les numéros des paragraphes où se trouve le texte pertinent des préambules sont indiqués ci-dessous.

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Paragraphe du préambule	Texte du préambule
1	AFRIQUE DU SUD	2	Désireux de conclure une convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
2	ALLEMAGNE	2	Désireux d'éviter les doubles impositions
3	ANDORRE	2	Désireux de conclure une Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu,
5	ARGENTINE	2	Désireux de conclure une Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
6	AUSTRALIE	1	Désireux de conclure une Convention tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et à prévenir l'évasion fiscale,
7	AUTRICHE	2	Désirant éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
8	AZERBAIDJAN	1	Désireux de conclure une Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,

9	BANGLADESH	2	Désireux de conclure une convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
11	BÉNIN	2	Désireux d'éviter dans la mesure du possible les doubles impositions et d'établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôt sur le revenu, d'impôts sur les successions, de droits d'enregistrement et de droit de timbre,
12	BRÉSIL	2	Désireux d'éviter dans la mesure du possible les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
13	BULGARIE	2	de conclure une Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, et
14	BURKINA-FASO	2	désireux d'éviter dans la mesure du possible les doubles impositions et d'établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, d'impôts sur les successions, de droits d'enregistrement et de droits de timbre,
15	CAMEROUN	2	Désireux d'éviter dans la mesure du possible les doubles impositions et d'établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôt sur le revenu, d'impôts sur les successions, de droits d'enregistrement et de droit de timbre, ont résolu de conclure la présente Convention.
16	CANADA	2	Désireux de conclure une convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
17	CHILI	2	Désireux de conclure une convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
18	CHINE	2	Désireux de conclure un Accord en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur les revenus,
19	CHYPRE	2	Désireux de conclure une Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,

20	COLOMBIE	1 et 2	<p>Soucieux de promouvoir leurs relations économiques et d'améliorer leur coopération en matière fiscale,</p> <p>Entendant conclure une convention pour l'élimination des doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune sans créer de possibilités de non imposition ou d'imposition réduite par l'évasion ou la fraude fiscale (y compris par le biais du chalandage fiscal permettant d'obtenir des allègements prévus dans la présente convention au bénéfice indirect de résidents d'Etats tiers),</p>
21	CORÉE DU SUD	2	<p>Désireux de conclure une Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,</p>
22	CÔTE D'IVOIRE	2	<p>Désireux d'éviter les doubles impositions et d'établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, d'impôts sur les successions, de droits d'enregistrement et de droits de timbre,</p>
23	CROATIE	1	<p>désireux de conclure une Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu,</p>
24	ÉGYPTE	2	<p>Désireux de conclure une convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,</p>
25	ESPAGNE	1	<p>Désireux de conclure une nouvelle convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et la fortune,</p>
26	ESTONIE	2	<p>Désireux de conclure une Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,</p>
27	ETATS-UNIS	2	<p>Désireux de conclure une nouvelle convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,</p>

28	FINLANDE	2	Désireux de conclure une convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
29	GABON	2 et 3	désireux de conclure une convention en vue d'éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion et la fraude fiscales,
30	GEORGIE	1	concluant une Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
31	GRÈCE	2	d'éviter dans la mesure du possible les doubles impositions et
32	HONG KONG	2	Désireux de conclure un Accord en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales,
33	HONGRIE	2	de conclure une Convention tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune
34	INDE	2	Désireux de conclure une convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
35	INDONESIE	2	Désireux de conclure une convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
36	IRLANDE	2	Désireux d'éviter dans la mesure du possible les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
37	ISLANDE	2	Désireux de conclure une Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
38	ISRAEL	2	Désireux de conclure une convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
39	ITALIE	2	Désireux de conclure une Convention en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales,

40	JAMAÏQUE	2	Désireux de conclure une convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu,
41	JAPON	2	désireux de conclure une Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu,
42	JORDANIE	2	Désireux de conclure une Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
43	KAZAKHSTAN	2	Désireux de conclure une Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
44	KENYA	1	Désireux de conclure une Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu,
45	LETTONIE	2	Désireux de conclure une Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
46	LIBAN	2	Désireux d'éviter dans la mesure du possible les doubles impositions et d'établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu et d'impôts sur les successions, ont décidé de conclure une convention
47	LITUANIE	2	Désireux de conclure une Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
48	LUXEMBOURG	2	Animés du désir d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les revenus et d'impôts sur la fortune et de régler certaines autres questions en matière fiscale,
50	MALTE	2	Désireux de conclure un accord tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
51	MAROC	2	Désireux d'éviter les doubles impositions et d'établir des règles d'assistance réciproque en matière fiscale entre la France et le Maroc



52	MAURICE	2	Désireux de conclure une convention tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
53	MAURITANIE	2	Désireux d'éviter dans la mesure du possible des doubles impositions et d'établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, d'impôts sur les successions, de droits d'enregistrement et de droits de timbre,
54	MEXIQUE	2	Désireux de conclure une Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
55	MONGOLIE	2	Désireux de conclure une convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
56	NIGÉRIA	2	Désireux de conclure une convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur les gains en capital,
58	NOUVELLE-ZÉLANDE	2	Désireux de conclure une Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
59	PAKISTAN	2	Désireux de conclure une Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu,
61	PHILIPPINES	2	Désireux de conclure une convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et ayant notamment l'intention d'encourager le commerce et l'investissement internationaux,
62	POLOGNE	2	ont décidé de conclure une convention en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et
63	PORTUGAL	2	d'éviter dans la mesure du possible les doubles impositions et
64	QATAR	2	Désireux de conclure une convention en vue d'éviter les doubles impositions,
65	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	1	désireux de conclure une Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,

66	ROUMANIE	2	Désireux de conclure une convention tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et de promouvoir et renforcer les relations économiques entre les deux pays sur la base du respect de la souveraineté et de l'indépendance nationales, de l'égalité des droits, d'avantages réciproques et de la non-ingérence dans les affaires intérieures,
67	ROYAUME UNI	2	Désireux de conclure une nouvelle Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur les gains en capital,
68	RUSSIE	2	Désireux de conclure une Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
69	SÉNÉGAL	3	Désireux d'éviter, dans la mesure du possible, les doubles impositions et d'établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, d'impôts sur les successions, de droits d'enregistrement et de droit de timbre,
70	SERBIE	2	Désireux de conclure une convention tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les revenus,
71	SINGAPOUR	1	Désireux de conclure une Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu,
72	SLOVAQUIE	2	Désireux de conclure une convention tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les revenus,
73	SLOVÉNIE	2	Désireux de conclure une Convention en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales,
74	SRI LANKA	2	Désireux de conclure une convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
76	SUISSE	2	Désireux d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,

77	THAILANDE	2	Désireux de conclure une convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur les revenus,
78	TUNISIE	2	Désireux d'éliminer les doubles impositions et d'assurer une assistance mutuelle administrative entre la France et la Tunisie,
79	TURQUIE	2	Désireux de conclure une convention en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu,
80	UKRAINE	2	Désireux de conclure une convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et confirmant leur souhait de développer et d'approfondir leurs relations économiques mutuelles
81	VIET-NAM	2	Désireux de conclure une convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
83	ZIMBABWE	2	Désireux de conclure une convention en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu, sur les gains en capital et sur la fortune,
84	ARMENIE	2	Désireux de conclure une Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune,
85	BOSNIE-HERZÉGOVINE	2	Désireux de conclure une convention tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les revenus,
86	EMIRATS ARABES UNIS	2	Désireux de conclure une convention en vue d'éviter les doubles impositions,
87	KOWEIT	2	Désireux de conclure une convention en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu, sur la fortune (1) et sur les successions,

*Notification relative aux Conventions fiscales couvertes ne contenant pas le texte du préambule*

En vertu de l'article 6(6) de la Convention, la France considère que les conventions suivantes ne contiennent pas au texte de leur préambule une mention relative à la promotion des relations économiques et à l'amélioration de la coopération en matière fiscale.

Numéro de la convention couverte	Autre juridiction contractante
1	AFRIQUE DU SUD
2	ALLEMAGNE
3	ANDORRE
4	ARABIE SAOUDITE
5	ARGENTINE
6	AUSTRALIE
7	AUTRICHE
8	AZERBAIDJAN
9	BANGLADESH
10	BELGIQUE
11	BÉNIN
12	BRÉSIL
14	BURKINA-FASO
15	CAMEROUN
16	CANADA
17	CHILI
18	CHINE
19	CHYPRE
21	CORÉE DU SUD
22	CÔTE D'IVOIRE
23	CROATIE
24	ÉGYPTE
25	ESPAGNE
26	ESTONIE
27	ETATS-UNIS
28	FINLANDE
29	GABON
30	GEORGIE

31	GRÈCE
32	HONG KONG
34	INDE
35	INDONÉSIE
36	IRLANDE
37	ISLANDE
38	ISRAEL
39	ITALIE
40	JAMAÏQUE
41	JAPON
42	JORDANIE
43	KAZAKHSTAN
44	KENYA
45	LETTONIE
46	LIBAN
47	LITUANIE
48	LUXEMBOURG
49	MALAISIE
50	MALTE
51	MAROC
52	MAURICE
53	MAURITANIE
54	MEXIQUE
55	MONGOLIE
56	NIGÉRIA
57	NORVEGE
58	NOUVELLE-ZÉLANDE
59	PAKISTAN
60	PAYS-BAS
61	PHILIPPINES
63	PORTUGAL
64	QATAR
65	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

66	ROUMANIE
67	ROYAUME-UNI
68	RUSSIE
69	SÉNÉGAL
70	SERBIE
71	SINGAPOUR
72	SLOVAQUIE
73	SLOVÉNIE
74	SRI LANKA
76	SUISSE
77	THAÏLANDE
78	TUNISIE
79	TURQUIE
80	UKRAINE
81	VIET-NAM
83	ZIMBABWE
84	ARMÉNIE
85	BOSNIE-HERZÉGOVINE
86	EMIRATS ARABES UNIS
87	KOWEIT
88	MONACO

## Article 7 – Prévention de l'utilisation abusive des conventions

### *Pas de réserve*

#### *Notification relative aux dispositions pertinentes de Conventions fiscales couvertes*

En vertu de l'article 7(17)(a) de la Convention, la France considère que les conventions suivantes contiennent une disposition décrite à l'article 7(2) et ne sont pas visées par une réserve prévue à l'article 7(15)(b). Les numéros de l'article et du paragraphe des dispositions pertinentes sont indiqués ci-dessous.

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
3	ANDORRE	Articles 10(8), 11(8), 12(6), 20(4) et 25(1)(a)
17	CHILI	Article 27(6)
18	CHINE	Articles 10(7), 11(8), 12(7), 22(4) et 24
20	COLOMBIE	Articles 10(8), 11(8), 12(7), 20(4), 26 (1) et Protocole (7)
23	CROATIE	Article 10(7)
30	GEORGIE	Protocole (8)
32	HONG KONG	Articles 10(6), 11(8), 12(7) et 13(6)
41	JAPON	Articles 10(9), 11(10), 12(6) et 22(5)
44	KENYA	Articles 10(7), 11(8), 12(7) et 21(5)
50	MALTE	Articles 10(8), 11(8), 12(8) et 22(3)
54	MEXIQUE	Articles 11(8) et 12(8)
56	NIGÉRIA	Articles 10(5), 11(7), 12(6)
63	PORTUGAL	Article 31bis(2) (A.6/(a))
67	ROYAUME-UNI	Articles 11(6), 12(5), 13(5) et 23(4)
71	SINGAPOUR	Article 28
73	SLOVÉNIE	Articles 10(7), 11(8) et 12(9)

## Article 8 – Transactions relatives au transfert de dividendes

### *Pas de réserve*

### *Notification relative aux dispositions pertinentes de Conventions fiscales couvertes*

En vertu de l'article 8(4) de la Convention, la France considère que les conventions suivantes contiennent une disposition décrite à l'article 8(1) et non visée par une réserve prévue à l'article 8(3)(b). Les numéros de l'article et du paragraphe des dispositions pertinentes sont indiqués ci-dessous.

Numéro de la convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
1	AFRIQUE DU SUD	Article 10(2)(a)
2	ALLEMAGNE	Article 9(3) et (5)
3	ANDORRE	Article 10(2)(a)
6	AUSTRALIE	Article 10(2)(a) et (b)
7	AUTRICHE	Article 10(2)(b)
9	BANGLADESH	Article 10(2)(a)
10	BELGIQUE	Article 15(2)(a)
13	BULGARIE	Article 8(2)(a)
16	CANADA	Article 10(2)(a) et (b)
18	CHINE	Article 10(2)(a)
19	CHYPRE	Article 10(2)(a)
20	COLOMBIE	Article 10(2)(a)
21	CORÉE DU SUD	Article 10(2)(a)
23	CROATIE	Article 10(2)(a)
25	ESPAGNE	Article 10(2)(b)
26	ESTONIE	Article 10(2)(a)
27	ETATS-UNIS	Article 10(2)(a)
30	GEORGIE	Article 10(2)(a) et (b)(i)
33	HONGRIE	Article 10(2)(a)
35	INDONÉSIE	Article 10(2)(a)
36	IRLANDE	Article 9(1)
37	ISLANDE	Article 10(2)(a)
38	ISRAEL	Article 10(2)(a) et (b)
39	ITALIE	Article 10(2)(a)



40	JAMAÏQUE	Article 10(2)(a)
41	JAPON	Article 10(2)(a) et 12(3)
42	JORDANIE	Article 10(2)(a)
43	KAZAKHSTAN	Article 10(2)(a)
45	LETTONIE	Article 10(2)(a)
47	LITUANIE	Article 10(2)(a)
48	LUXEMBOURG	Article 8(2)(a)
49	MALAISIE	Article 10(2)(a)
50	MALTE	Article 10 (2)(a)
52	MAURICE	Article 10(2)(a)
54	MEXIQUE	Article 10(2)(b)
55	MONGOLIE	Article 10(2)(a)
56	NIGÉRIA	Article 10(2)(a)
57	NORVEGE	Article 10(2)(b) et (c)
59	PAKISTAN	Article 10(2)(a)
60	PAYS-BAS	Article 10(2)(a)
61	PHILIPPINES	Article 10(2)(a)
62	POLOGNE	Article 10(2)(a)
65	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Article 10(2)(a)
67	ROYAUME-UNI	Article 11(1)(c)
68	RUSSIE	Article 10(2)(a)
70	SERBIE	Article 10(2)(a)
71	SINGAPOUR	Article 10(2)(a)
73	SLOVÉNIE	Article 10(2)(b)
76	SUISSE	Article 11(2)(b)
77	THAÏLANDE	Article 10(2)(a) et (b)
79	TURQUIE	Article 10(2)(a)
80	UKRAINE	Article 10(2)(a) et (3)(a)
81	VIET-NAM	Article 10(2)(a)(i) et Article 10(2)(b)(i) et(ii)
83	ZIMBABWE	Article 10(2)(a)
84	ARMENIE	Article 10(2)(a)
85	BOSNIE-HERZÉGOVINE	Article 10(2)(a)

**Article 9 – Gains en capital tirés de l’aliénation d’actions, de droits ou de participations dans des entités tirant leur valeur principalement de biens immobiliers**

*Pas de réserve*

*Notification relative aux choix prévus*

En vertu de l’article 9(8) de la Convention, la France par la présente choisit d’appliquer l’article 9(4).

*Notification relative aux dispositions pertinentes de Conventions fiscales couvertes*

En vertu de l’article 9(7) de la Convention, la France considère que les conventions suivantes contiennent une disposition décrite à l’article 9(1). Les numéros de l’article et du paragraphe des dispositions pertinentes sont indiqués ci-dessous.

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
1	AFRIQUE DU SUD	Article 13(1)(b)
2	ALLEMAGNE	Article 7(4) première phrase
3	ANDORRE	Article 13(1)(b)
6	AUSTRALIE	Article 13(4)
7	AUTRICHE	Article 13(2)
8	AZERBAIDJAN	Article 13(1)(b)
9	BANGLADESH	Article 13(2)
12	BRÉSIL	Article 13(1)
13	BULGARIE	Protocole (4)
15	CAMEROUN	Article 16(2)
16	CANADA	Article 13(1)(b) et (c)
17	CHILI	Article 13(2)(b)
18	CHINE	Article 13(4)
19	CHYPRE	Protocole (4)(a)
20	COLOMBIE	Article 13(1)(b)
21	CORÉE DU SUD	Article 13(1)
22	CÔTE D’IVOIRE	Article 15(2)
23	CROATIE	Article 13(1)(b)

24	ÉGYPTE	Article 13(1) deuxième phrase
25	ESPAGNE	Article 13(1)(b)
26	ESTONIE	Article 13(1)(b)
27	ETATS-UNIS	Article 13(2)(a)(ii),(iii) et Article(2)(b)
28	FINLANDE	Article 13(1)
29	GABON	Article 13(1)(b)
30	GEORGIE	Article 13(1)(b)
32	HONG KONG	Article 13(1)(b)
33	HONGRIE	Protocole (6)(a)
34	INDE	Article 14(4)
35	INDONÉSIE	Article 13(1)
37	ISLANDE	Article 13(1)
38	ISRAEL	Article 13(1)(b)
39	ITALIE	Protocole (8)(a) première phrase
40	JAMAÏQUE	Article 13(1)(b)
41	JAPON	Article 13(3)
42	JORDANIE	Protocole (5)(b)
43	KAZAKHSTAN	Article 13(1)(b)
44	KENYA	Article 13(1)(b)
45	LETTONIE	Article 13(1)(b)
47	LITUANIE	Article 13(1)(b)
48	LUXEMBOURG	Article 3(4)
49	MALAISIE	Article 13(1)
50	MALTE	Article 13(1)
52	MAURICE	Protocole (6)(a)
54	MEXIQUE	Article 13(2)
55	MONGOLIE	Article 13(1)(b)
57	NORVEGE	Protocole Article 1 (5)(a)
58	NOUVELLE-ZÉLANDE	Article 13(4)
59	PAKISTAN	Article 14(2)
60	PAYS-BAS	Article 13(1)

61	PHILIPPINES	Article 13(1)
62	POLOGNE	Article 13(1)(en partie)
63	PORTUGAL	Article 14(1) troisième phrase
64	QATAR	Article 11(1)(b)
65	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Article 13(1)(b)
66	ROUMANIE	Article 13(1)
67	ROYAUME-UNI	Article 14(2)
68	RUSSIE	Article 13(2)
69	SÉNÉGAL	Article 16(2)
70	SERBIE	Article 13(1)
71	SINGAPOUR	Article 13(3)
72	SLOVAQUIE	Article 14(1)
73	SLOVÉNIE	Article 13(1)(b)
76	SUISSE	Article 15(2)
77	THAÏLANDE	Article 13(1)
78	TUNISIE	Article 20(1)
79	TURQUIE	Article 13(2)
80	UKRAINE	Article 13(2)
84	ARMÉNIE	Article 13(1)(b)
85	BOSNIE-HERZÉGOVINE	Article 13(1)
86	EMIRATS ARABES UNIS	Article 11(1)(b)
87	KOWEIT	Article 11(1)(b)

**Article 10 – Règle anti-abus visant les établissements stables situés dans des juridictions tierces**

***Réserve***

En vertu de l'article 10(5)(a) de la Convention, la France se réserve le droit de ne pas appliquer l'intégralité de l'article 10 à ses Conventions fiscales couvertes.

**Article 11 – Application des conventions fiscales pour limiter le droit d’une Partie d’imposer ses propres résidents**

*Réserve*

En vertu de l’article 11(3)(a) de la Convention, la France se réserve le droit de ne pas appliquer l’intégralité de l’article 11 à ses Conventions fiscales couvertes.

**Article 12 – Mesures visant à éviter artificiellement le statut d'établissement stable par des accords de *commissionnaire* et autres stratégies similaires**

*Pas de réserve*

*Notification relative aux dispositions pertinentes de Conventions fiscales couvertes*

En vertu de l'article 12(5) de la Convention, la France considère que les conventions suivantes contiennent une disposition décrite à l'article 12(3)(a). Les numéros de l'article et du paragraphe des dispositions pertinentes sont indiqués ci-dessous.

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
1	AFRIQUE DU SUD	Article 5(5)
2	ALLEMAGNE	Article 2(7)(c)
3	ANDORRE	Article 5(5)
5	ARGENTINE	Article 5(5)
6	AUSTRALIE	Article 5(6)(a)
7	AUTRICHE	Article 5(5)
8	AZERBAIDJAN	Article 5(6)
9	BANGLADESH	Article 5(5)
10	BELGIQUE	Article 4(6)
11	BÉNIN	Article III(c)
12	BRÉSIL	Article 5(4)
13	BULGARIE	Article 4(4)
14	BURKINA-FASO	Article 3(c)
15	CAMEROUN	Article 3(c)
16	CANADA	Article 5(5)
17	CHILI	Article 5(5)
18	CHINE	Article 5(5)
19	CHYPRE	Article 5(5)
20	COLOMBIE	Article 5(5)
21	CORÉE DU SUD	Article 5(5)
22	CÔTE D'IVOIRE	Article 3(c)
23	CROATIE	Article 5(5)

24	ÉGYPTE	Article 5(5)
25	ESPAGNE	Article 5(5)
26	ESTONIE	Article 5(5)
27	ETATS-UNIS	Article 5(5)
28	FINLANDE	Article 5(4)
29	GABON	Article 5(5)
30	GEORGIE	Article 5(5)
31	GRÈCE	Article 2(4)(c)
32	HONG KONG	Article 5(5)
33	HONGRIE	Article 5(5)
34	INDE	Article 5(5)(a)
35	INDONÉSIE	Article 5(4)
36	IRLANDE	Article 2(9)(c)
37	ISLANDE	Article 5(5)
38	ISRAEL	Article 5(5)
39	ITALIE	Article 5(4)
40	JAMAÏQUE	Article 5(4)
41	JAPON	Article 5(5)
42	JORDANIE	Article 5(5)
43	KAZAKHSTAN	Article 5(5)
44	KENYA	Article 5(5)
45	LETTONIE	Article 5(5)
46	LIBAN	Article 3(c)
47	LITUANIE	Article 5(5)
48	LUXEMBOURG	Article 2(3)(4)
49	MALAISIE	Article 5(5)
50	MALTE	Article 5(5)
51	MAROC	Article 3(c)
52	MAURICE	Article 5(6)
53	MAURITANIE	Article 3(c)
54	MEXIQUE	Article 5(5)
55	MONGOLIE	Article 5(5)
56	NIGÉRIA	Article 5(6)(a)



57	NORVEGE	Article 5(5)
58	NOUVELLE-ZÉLANDE	Article 5(6)
59	PAKISTAN	Article 5(5)
60	PAYS-BAS	Article 5(4)
61	PHILIPPINES	Article 5(4)
62	POLOGNE	Article 5(4)
63	PORTUGAL	Article 5(4)
64	QATAR	Article 6(3)(E)
65	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Article 5(5)
66	ROUMANIE	Article 5(4)
67	ROYAUME-UNI	Article 5(5)
68	RUSSIE	Article 5(5)
69	SÉNÉGAL	Article 3(c)
70	SERBIE	Article 5(4)
71	SINGAPOUR	Article 5(5)
72	SLOVAQUIE	Article 5(4)
73	SLOVÉNIE	Article 5(5)
74	SRI LANKA	Article 5(5)
76	SUISSE	Article 5(4)
77	THAÏLANDE	Article 5(4)
78	TUNISIE	Article 4(4)
79	TURQUIE	Article 5(5)
80	UKRAINE	Article 5(5)
81	VIET-NAM	Article 5(5)
83	ZIMBABWE	Article 5(5)
84	ARMENIE	Article 5(5)
85	BOSNIE-HERZÉGOVINE	Article 5(4)
86	EMIRATS ARABES UNIS	Article 4 (A) (5)
87	KOWEIT	Article 5 (A) (5)

En vertu de l'article 12(6) de la Convention, la France considère que les conventions suivantes contiennent une disposition décrite à l'article 12(3)(b). Les numéros de l'article et du paragraphe des dispositions pertinentes sont indiqués ci-dessous.

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
1	AFRIQUE DU SUD	Article 5(6)
2	ALLEMAGNE	Article 2(7)(e)
3	ANDORRE	Article 5(6)
5	ARGENTINE	Article 5(6)
6	AUSTRALIE	Article 5(7)
7	AUTRICHE	Article 5(6)
8	AZERBAIDJAN	Article 5(7)
9	BANGLADESH	Article 5(6)
10	BELGIQUE	Article 4(8)
11	BÉNIN	Article III(e)
12	BRÉSIL	Article 5(6)
13	BULGARIE	Article 4(5)
14	BURKINA-FASO	Article 3(e)
15	CAMEROUN	Article 3(e)
16	CANADA	Article 5(6)
17	CHILI	Article 5(6)
18	CHINE	Article 5(6)
19	CHYPRE	Article 5(6)
20	COLOMBIE	Article 5(6)
21	CORÉE DU SUD	Article 5(6)
22	CÔTE D'IVOIRE	Article 3(e)
23	CROATIE	Article 5(6)
24	ÉGYPTE	Article 5(6)
25	ESPAGNE	Article 5(6)
26	ESTONIE	Article 5(6)
27	ETATS-UNIS	Article 5(6)
28	FINLANDE	Article 5(6)
29	GABON	Article 5(6)
30	GEORGIE	Article 5(6)

31	GRÈCE	Article 2(4)(d)
32	HONG KONG	Article 5(6)
33	HONGRIE	Article 5(6)
34	INDE	Article 5(6)
35	INDONÉSIE	Article 5(6)
36	IRLANDE	Article 2(9)(d)
37	ISLANDE	Article 5(6)
38	ISRAEL	Article 5(7)
39	ITALIE	Article 5(5)
40	JAMAÏQUE	Article 5(5)
41	JAPON	Article 5(6)
42	JORDANIE	Article 5(6)
43	KAZAKHSTAN	Article 5(6)
44	KENYA	Article 5(7)
45	LETTONIE	Article 5(6)
46	LIBAN	Article 3(e)
47	LITUANIE	Article 5(6)
48	LUXEMBOURG	Article 2(3)(6)
49	MALAISIE	Article 5(6)
50	MALTE	Article 5(6)
51	MAROC	Article 3(e)
52	MAURICE	Article 5(7)(a)
53	MAURITANIE	Article 3(e)
54	MEXIQUE	Article 5(7)
55	MONGOLIE	Article 5(6)
56	NIGÉRIA	Article 5(5)
57	NORVEGE	Article 5(7)
58	NOUVELLE-ZÉLANDE	Article 5(7)
59	PAKISTAN	Article 5(6)
60	PAYS-BAS	Article 5(6)
61	PHILIPPINES	Article 5(5)
62	POLOGNE	Article 5(5)
63	PORTUGAL	Article 5(6)

64	QATAR	Article 6(3)(F)
65	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Article 5(6)
66	ROUMANIE	Article 5(5)
67	ROYAUME-UNI	Article 5(6)
68	RUSSIE	Article 5(6)
69	SÉNÉGAL	Article 3(e)
70	SERBIE	Article 5(5)
71	SINGAPOUR	Article 5(6)
72	SLOVAQUIE	Article 5(5)
73	SLOVÉNIE	Article 5(6)
74	SRI LANKA	Article 5(7)
76	SUISSE	Article 5(6)
77	THAÏLANDE	Article 5(5)
78	TUNISIE	Article 4(6)
79	TURQUIE	Article 5(6)
80	UKRAINE	Article 5(6)
81	VIET-NAM	Article 5(6)
83	ZIMBABWE	Article 5(6)
84	ARMENIE	Article 5(6)
85	BOSNIE-HERZÉGOVINE	Article 5(5)
86	EMIRATS ARABES UNIS	Article 4 (A) (6)
87	KOWEIT	Article 5 (A) (6)

**Article 13 – Mesures visant à éviter artificiellement le statut d'établissement stable par le recours aux exceptions dont bénéficient des activités spécifiques**

*Pas de réserve*

*Notification relative aux choix prévus*

En vertu de l'article 13(7) de la Convention, la France par la présente choisit d'appliquer l'Option B en vertu de l'article 13(1).

*Notification relative aux dispositions pertinentes de Conventions fiscales couvertes*

En vertu de l'article 13(7) de la Convention, la France considère que les conventions suivantes contiennent une disposition décrite à l'article 13(5)(a). Les numéros de l'article et du paragraphe des dispositions pertinentes sont indiqués ci-dessous.

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
1	AFRIQUE DU SUD	Article 5(4)
2	ALLEMAGNE	Article 2(1)(7)(b)
3	ANDORRE	Article 5(4)
5	ARGENTINE	Article 5(4)
6	AUSTRALIE	Article 5(3)
7	AUTRICHE	Article 5(4)
8	AZERBAIDJAN	Article 5(5) et Protocole (4)
9	BANGLADESH	Article 5(4)
10	BELGIQUE	Article 4(5)
11	BÉNIN	Article III(b)
12	BRÉSIL	Article 5(3)
13	BULGARIE	Article 4(3)
14	BURKINA-FASO	Article 3(b)
15	CAMEROUN	Article 3(b)
16	CANADA	Article 5(4)
17	CHILI	Article 5(4)
18	CHINE	Article 5(4)
19	CHYPRE	Article 5(4)
20	COLOMBIE	Article 5(4)
21	CORÉE DU SUD	Article 5(4)

22	CÔTE D'IVOIRE	Article 3(b)
23	CROATIE	Article 5(4)
24	ÉGYPTE	Article 5(4)
25	ESPAGNE	Article 5(4)
26	ESTONIE	Article 5(4)
27	ETATS-UNIS	Article 5(4)
28	FINLANDE	Article 5(3)
29	GABON	Article 5(4)
30	GEORGIE	Article 5(4) et Protocole (5)
31	GRÈCE	Article 2(4)(b)
32	HONG KONG	Article 5(4)
33	HONGRIE	Article 5(4)
34	INDE	Article 5(4)
35	INDONÉSIE	Article 5(3)
36	IRLANDE	Article 2(9)(b)
37	ISLANDE	Article 5(4)
38	ISRAEL	Article 5(4)
39	ITALIE	Article 5(3)
40	JAMAÏQUE	Article 5(3)
41	JAPON	Article 5(4)
42	JORDANIE	Article 5(4)
43	KAZAKHSTAN	Article 5(4)
44	KENYA	Article 5(4)
45	LETTONIE	Article 5(4)
46	LIBAN	Article 3(b)
47	LITUANIE	Article 5(4)
48	LUXEMBOURG	Article 2(3)(3)
49	MALAISIE	Article 5(3)
50	MALTE	Article 5(4)
51	MAROC	Article 3(b)
52	MAURICE	Article 5(5)
53	MAURITANIE	Article 3(b)
54	MEXIQUE	Article 5(4)

55	MONGOLIE	Article 5(4)
56	NIGÉRIA	Article 5(3)
57	NORVEGE	Article 5(4)
58	NOUVELLE-ZÉLANDE	Article 5(4)
59	PAKISTAN	Article 5(4)
60	PAYS-BAS	Article 5(3)
61	PHILIPPINES	Article 5(3)
62	POLOGNE	Article 5(3)
63	PORTUGAL	Article 5(3)
64	QATAR	Article 6(3)(D)
65	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Article 5(4)
66	ROUMANIE	Article 5(3)
67	ROYAUME-UNI	Article 5(4)
68	RUSSIE	Article 5(4)
69	SÉNÉGAL	Article 3(b)
70	SERBIE	Article 5(3)
71	SINGAPOUR	Article 5(4)
72	SLOVAQUIE	Article 5(3)
73	SLOVÉNIE	Article 5(4)
74	SRI LANKA	Article 5(4)
76	SUISSE	Article 5(3)
77	THAÏLANDE	Article 5(3)
78	TUNISIE	Article 4(3)
79	TURQUIE	Article 5(4)
80	UKRAINE	Article 5(4)
81	VIET-NAM	Article 5(4)
83	ZIMBABWE	Article 5(4)
84	ARMENIE	Article 5(4)
85	BOSNIE-HERZÉGOVINE	Article 5(3)
86	EMIRATS ARABES UNIS	Article 4(A)(4)
87	KOWEIT	Article 5(A)(4)

## Article 14 – Fractionnement de contrats

### *Pas de réserve*

### *Notification relative aux dispositions pertinentes de Conventions fiscales couvertes*

En vertu de l'article 14(4) de la Convention, la France considère que les conventions suivantes contiennent une disposition décrite à l'article 14(2) et non visée par une réserve prévue à l'article 14(3)(b). Les numéros de l'article et du paragraphe des dispositions pertinentes sont indiqués ci-dessous.

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
6	AUSTRALIE	Article 5(5)
17	CHILI	Protocole (3)
20	COLOMBIE	Article 5(3)
43	KAZAKHSTAN	Protocole (4)



**Article 15 – Définition d’une personne étroitement liée à une entreprise**

*Pas de réserve*

## Article 16 – Procédure amiable

### *Pas de réserve*

### *Notification relative aux dispositions pertinentes de Conventions fiscales couvertes*

En vertu de l'article 16(6)(a) de la Convention, la France considère que les conventions suivantes contiennent une disposition décrite à l'article 16(4)(a)(i). Les numéros de l'article et du paragraphe des dispositions pertinentes sont indiqués ci-dessous.

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
1	AFRIQUE DU SUD	Article 25(1), première phrase
2	ALLEMAGNE	Article 25(1) première phrase
3	ANDORRE	Article 23(1), première phrase
4	ARABIE SAOUDITE	Article 18(1), première phrase
5	ARGENTINE	Article 26(1), première phrase
6	AUSTRALIE	Article 24(1), première phrase
7	AUTRICHE	Article 25(1), première phrase
8	AZERBAIDJAN	Article 25(1), première phrase
9	BANGLADESH	Article 25(1), première phrase
10	BELGIQUE	Article 24(3), première phrase
11	BÉNIN	Article XLI(1), première phrase
12	BRÉSIL	Article 25(1)
13	BULGARIE	Article 22(1), première phrase
14	BURKINA-FASO	Article 41(1), première phrase
15	CAMEROUN	Article 41(1), première phrase
16	CANADA	Article 25(1), première phrase
17	CHILI	Article 24(1), première phrase
18	CHINE	Article 26(1), première phrase
19	CHYPRE	Article 27(1), première phrase
20	COLOMBIE	Article 24(1) première phrase
21	CORÉE DU SUD	Article 25(1), première phrase
22	CÔTE D'IVOIRE	Article 41(1), première phrase
23	CROATIE	Article 25(1), première phrase
24	ÉGYPTE	Article 26(1), première phrase

25	ESPAGNE	Article 26(1), première phrase
26	ESTONIE	Article 25(1), première phrase
27	ETATS-UNIS	Article 26(1), première phrase
28	FINLANDE	Article 25(1)
29	GABON	Article 27(1), première phrase
30	GEORGIE	Article 26(1), première phrase
31	GRÈCE	Article 26(1)
32	HONG KONG	Article 24(1), première phrase
33	HONGRIE	Article 26(1), première phrase
34	INDE	Article 27(1), première phrase
35	INDONÉSIE	Article 26(1), première phrase
36	IRLANDE	Article 24(1), première phrase
37	ISLANDE	Article 25(1), première phrase
38	ISRAEL	Article 25(1), première phrase
39	ITALIE	Article 26(3)
40	JAMAÏQUE	Article 24(1), première phrase
41	JAPON	Article 25(1), première phrase
42	JORDANIE	Article 25(1), première phrase
43	KAZAKHSTAN	Article 25(1), première phrase
44	KENYA	Article 24(1), première phrase
45	LETTONIE	Article 25(1), première phrase
46	LIBAN	Article 40(1)
47	LITUANIE	Article 25(1), première phrase
48	LUXEMBOURG	Article 24(1), première phrase
49	MALAISIE	Article 25(1), première phrase
50	MALTE	Article 26(1), première phrase
51	MAROC	Article 31(1), première phrase
52	MAURICE	Article 26(1), première phrase
53	MAURITANIE	Article 41(1), première phrase
54	MEXIQUE	Article 23(1), première phrase
55	MONGOLIE	Article 25(1), première phrase
56	NIGÉRIA	Article 25(1), première phrase
57	NORVEGE	Article 26(1), première phrase

58	NOUVELLE-ZÉLANDE	Article 24(1), première phrase
59	PAKISTAN	Article 26(1), première phrase
60	PAYS-BAS	Article 27(1), première phrase
61	PHILIPPINES	Article 25(1), première phrase
62	POLOGNE	Article 25(1), première phrase
63	PORTUGAL	Article 26(1), première phrase
64	QATAR	Article 21(1), première phrase
65	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Article 25(1), première phrase
66	ROUMANIE	Article 26(1), première phrase
67	ROYAUME-UNI	Article 26(1), première phrase
68	RUSSIE	Article 25(1), première phrase
69	SÉNÉGAL	Article 41(1), première phrase
70	SERBIE	Article 25(1), première phrase
71	SINGAPOUR	Article 25(1), première phrase
72	SLOVAQUIE	Article 27(1)
73	SLOVÉNIE	Article 25(1), première phrase
74	SRI LANKA	Article 23(1), première phrase
76	SUISSE	Article 27(1), première phrase
77	THAÏLANDE	Article 25(1), première phrase
78	TUNISIE	Article 41(1), première phrase
79	TURQUIE	Article 25(1)
80	UKRAINE	Article 25(1), première phrase
81	VIET-NAM	Article 23(1), première phrase
83	ZIMBABWE	Article 25(1), première phrase
84	ARMENIE	Article 25(1), première phrase
85	BOSNIE-HERZÉGOVINE	Article 25(1), première phrase
86	EMIRATS ARABES UNIS	Article 21(1) première phrase
87	KOWEIT	Article 20(1) première phrase

En vertu de l'article 16(6)(b)(i) de la Convention, la France considère que les conventions suivantes contiennent une disposition qui prévoit que le cas mentionné à l'article 16(1) doit être soumis dans un délai spécifique, inférieur à trois ans, à compter de la première notification de la mesure qui entraîne une imposition non conforme aux dispositions de la Convention fiscale couverte. Les numéros de l'article et du paragraphe des dispositions pertinentes sont indiqués ci-dessous.

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
4	ARABIE SAOUDITE	Article 18(1), deuxième phrase
8	AZERBAIDJAN	Article 25(1), deuxième phrase
10	BELGIQUE	Article 24(3), deuxième phrase
16	CANADA	Article 25(1), deuxième phrase
39	ITALIE	Article 26(3), deuxième phrase
54	MEXIQUE	Article 23(1), deuxième phrase
59	PAKISTAN	Article 26(1), deuxième phrase
61	PHILIPPINES	Article 25(1), deuxième phrase
63	PORTUGAL	Article 26(1), deuxième phrase
86	EMIRATS ARABES UNIS	Article 21 (1) deuxième phrase
87	KOWEIT	Article 20 (1) deuxième phrase

En vertu de l'article 16(6)(b)(ii) de la Convention, la France considère que les conventions suivantes contiennent une disposition qui prévoit que le cas mentionné à l'article 16(1) doit être soumis dans un délai spécifique, d'au moins trois ans, à compter de la première notification de la mesure qui a entraîné une imposition non conforme aux dispositions de la Convention fiscale couverte. Les numéros de l'article et du paragraphe des dispositions pertinentes sont indiqués ci-dessous.

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
1	AFRIQUE DU SUD	Article 25(1), deuxième phrase
2	ALLEMAGNE	Article 25(1), deuxième phrase
3	ANDORRE	Article 23(1), deuxième phrase
5	ARGENTINE	Article 26(1), deuxième phrase
6	AUSTRALIE	Article 24(1), deuxième phrase
7	AUTRICHE	Article 25(1), deuxième phrase
9	BANGLADESH	Article 25(1), deuxième phrase
13	BULGARIE	Article 22(1), deuxième phrase
15	CAMEROUN	Article 41(1), deuxième phrase
17	CHILI	Article 24(1), deuxième phrase
18	CHINE	Article 26(1), deuxième phrase
19	CHYPRE	Article 27(1), deuxième phrase
20	COLOMBIE	Article 24(1), deuxième phrase
21	CORÉE DU SUD	Article 25(1), deuxième phrase
23	CROATIE	Article 25(1), deuxième phrase
24	ÉGYPTE	Article 26(1), deuxième phrase
25	ESPAGNE	Article 26(1), deuxième phrase
26	ESTONIE	Article 25(1), deuxième phrase
27	ETATS-UNIS	Article 26(1), deuxième phrase
29	GABON	Article 27(1), deuxième phrase
30	GEORGIE	Article 26(1), deuxième phrase
32	HONG KONG	Article 24(1), deuxième phrase
33	HONGRIE	Article 26 (1), deuxième phrase
34	INDE	Article 27(1), deuxième phrase
35	INDONÉSIE	Article 26(1), deuxième phrase
37	ISLANDE	Article 25(1), deuxième phrase
38	ISRAEL	Article 25(1), deuxième phrase

40	JAMAÏQUE	Article 24 (1), deuxième phrase
41	JAPON	Article 25(1), deuxième phrase
42	JORDANIE	Article 25(1), deuxième phrase
43	KAZAKHSTAN	Article 25(1), deuxième phrase
44	KENYA	Article 24(1), deuxième phrase
45	LETTONIE	Article 25(1), deuxième phrase
47	LITUANIE	Article 25(1), deuxième phrase
50	MALTE	Article 26 (1), deuxième phrase
52	MAURICE	Article 26(1), deuxième phrase
55	MONGOLIE	Article 25(1), deuxième phrase
56	NIGÉRIA	Article 25(1), deuxième phrase
57	NORVEGE	Article 26(1), deuxième phrase
58	NOUVELLE-ZÉLANDE	Article 24(1), deuxième phrase
60	PAYS-BAS	Article 27(1), deuxième phrase
62	POLOGNE	Article 25(1), deuxième phrase
64	QATAR	Article 21(1), deuxième phrase
65	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Article 25(1), deuxième phrase
67	ROYAUME-UNI	Article 26(1), deuxième phrase
68	RUSSIE	Article 25(1), deuxième phrase
71	SINGAPOUR	Article 25(1), deuxième phrase
73	SLOVÉNIE	Article 25(1), deuxième phrase
74	SRI LANKA	Article 23(1), deuxième phrase
76	SUISSE	Article 27(1), deuxième phrase
80	UKRAINE	Article 25(1), deuxième phrase
81	VIET NAM	Article 23(1), deuxième phrase
83	ZIMBABWE	Article 25(1), deuxième phrase
84	ARMENIE	Article 25(1), deuxième phrase

*Notification de Conventions fiscales couvertes ne contenant pas de dispositions existantes*

En vertu de l'article 16(6)(c)(i) de la Convention, la France considère que les conventions suivantes ne contiennent pas une disposition décrite à l'article 16(4)(b)(i).

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante
10	BELGIQUE
11	BÉNIN
14	BURKINA-FASO
22	CÔTE D'IVOIRE
48	LUXEMBOURG
51	MAROC
53	MAURITANIE
69	SENEGAL
88	MONACO



En vertu de l'article 16(6)(c)(ii) de la Convention, la France considère que les conventions suivantes ne contiennent pas une disposition décrite à l'article 16(4)(b)(ii).

Numéro de la Convention couverte	Autre Jurisdiction contractante
10	BELGIQUE
11	BÉNIN
12	BRÉSIL
14	BURKINA-FASO
16	CANADA
17	CHILI
21	CORÉE DU SUD
22	CÔTE D'IVOIRE
28	FINLANDE
31	GRÈCE
35	INDONÉSIE
36	IRLANDE
39	ITALIE
46	LIBAN
48	LUXEMBOURG
49	MALAISIE
51	MAROC
53	MAURITANIE
54	MEXIQUE
61	PHILIPPINES
63	PORTUGAL
69	SÉNÉGAL
70	SERBIE
72	SLOVAQUIE
76	SUISSE
77	THAÏLANDE
78	TUNISIE
85	BOSNIE-HERZÉGOVINE
88	MONACO

En vertu de l'article 16(6)(d)(i) de la Convention, la France considère que les conventions suivantes ne contiennent pas une disposition décrite à l'article 16(4)(c)(i).

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante
5	ARGENTINE
7	AUTRICHE
9	BANGLADESH
10	BELGIQUE
11	BÉNIN
12	BRÉSIL
13	BULGARIE
14	BURKINA-FASO
16	CANADA
19	CHYPRE
21	CORÉE DU SUD
22	CÔTE D'IVOIRE
24	ÉGYPTE
28	FINLANDE
33	HONGRIE
35	INDONÉSIE
36	IRLANDE
39	ITALIE
42	JORDANIE
49	MALAISIE
50	MALTE
51	MAROC
52	MAURICE
53	MAURITANIE
54	MEXIQUE
56	NIGÉRIA
57	NORVEGE
58	NOUVELLE-ZÉLANDE
60	PAYS-BAS
61	PHILIPPINES

62	POLOGNE
63	PORTUGAL
66	ROUMANIE
69	SÉNÉGAL
70	SERBIE
71	SINGAPOUR
72	SLOVAQUIE
74	SRI LANKA
76	SUISSE
77	THAÏLANDE
78	TUNISIE
81	VIET-NAM
83	ZIMBABWE
85	BOSNIE-HERZÉGOVINE

En vertu de l'article 16(6)(d)(ii) de la Convention, la France considère que les conventions suivantes ne contiennent pas une disposition décrite à l'article 16(4)(c)(ii).

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante
10	BELGIQUE
16	CANADA
17	CHILI
39	ITALIE
54	MEXIQUE
56	NIGERIA

## Article 17 – Ajustements corrélatifs

### *Pas de réserve*

#### *Notification relative aux dispositions pertinentes de Conventions fiscales couvertes*

En vertu de l'article 17(4) de la Convention, la France considère que les conventions suivantes contiennent une disposition décrite à l'article 17(2). Les numéros de l'article et du paragraphe des dispositions pertinentes sont indiqués ci-dessous.

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
1	AFRIQUE DU SUD	Article 9(2)
3	ANDORRE	Article 9(2)
6	AUSTRALIE	Article 9(3)
7	AUTRICHE	Article 9(2)
8	AZERBAIDJAN	Article 9(2)
10	BELGIQUE	Article 5(4), deuxième phrase
17	CHILI	Article 9(2)
18	CHINE	Article 9(2)
20	COLOMBIE	Article 9(2)
23	CROATIE	Article 9(2)
25	ESPAGNE	Article 9(2)
26	ESTONIE	Article 9(2)
27	ETATS-UNIS	Article 9(2)
29	GABON	Article 9(2)
30	GEORGIE	Article 9(2)
32	HONG KONG	Article 9(2)
38	ISRAEL	Article 9(2)
39	ITALIE	Protocole (5)
40	JAMAÏQUE	Article 9(2)
41	JAPON	Article 9(2)
43	KAZAKHSTAN	Article 9(2)
44	KENYA	Article 9(2)
45	LETONIE	Article 9(2)
47	LITUANIE	Article 9(2)

55	MONGOLIE	Article 9(2)
56	NIGÉRIA	Article 9(2)
67	ROYAUME-UNI	Article 10(2)
68	RUSSIE	Article 9(2)
71	SINGAPOUR	Article 9(2)
73	SLOVÉNIE	Article 9(2)
79	TURQUIE	Article 9(2)
80	UKRAINE	Article 9(2)
81	VIET-NAM	Article 9(2)
84	ARMÉNIE	Article 9(2)
86	EMIRATS ARABES UNIS	Article 7 (A) (2)

**Article 18 – Choix d'appliquer la partie VI**

*Notification relative aux choix prévus*

En vertu de l'article 18 de la Convention, la France par la présente choisit d'appliquer la partie VI.

## **Article 19 – Arbitrage obligatoire et contraignant**

### ***Réserves***

En vertu de l'article 19(11) de la Convention, aux fins de l'application de l'article 19 à ses Conventions fiscales couvertes, la France se réserve le droit de remplacer le délai de deux ans mentionné à l'article 19(1)(b) par un délai de trois ans.

En vertu de l'article 19(12) de la Convention, la France se réserve le droit d'appliquer les règles suivantes à ses Conventions fiscales couvertes sans égard aux autres dispositions de l'article 19 :

- a) toute question non résolue et soulevée par un cas examiné en procédure amiable qui entre dans le champ d'application de la procédure d'arbitrage prévue par la présente Convention ne doit pas être soumise à l'arbitrage si un tribunal judiciaire ou administratif de l'une ou l'autre des Juridictions contractantes a déjà rendu une décision sur cette question ;
- b) si, à tout moment après qu'une demande d'arbitrage a été formulée et avant que la commission d'arbitrage ait communiqué sa décision aux autorités compétentes des Juridictions contractantes, un tribunal judiciaire ou administratif de l'une ou l'autre des Juridictions contractantes rend une décision concernant cette question soumise à l'arbitrage, la procédure d'arbitrage prend fin.



**Article 23 – Méthode d'arbitrage**

*Pas de réserve*

*Notification relative aux choix prévus*

En vertu de l'article 23(4) de la Convention, la France par la présente choisit d'appliquer l'article 23(5).

**Article 24 – Accord sur une solution différente**

*Notification relative aux choix prévus*

En vertu de l'article 24(1) de la Convention, la France par la présente choisit d'appliquer l'article 24(2).

## Article 26 – Compatibilité

### *Notification relative aux dispositions pertinentes de Conventions fiscales couvertes*

En vertu de l'article 26(1) de la Convention, la France considère que les conventions suivantes ne sont pas visées par une réserve émise en vertu de l'article 26(4) et contiennent une disposition qui prévoit une procédure d'arbitrage obligatoire et contraignant pour le règlement de questions non résolues soulevées par un cas examiné en procédure amiable. Les numéros de l'article et du paragraphe des dispositions pertinentes sont indiqués ci-dessous.

Numéro de la Convention couverte	Autre Juridiction contractante	Disposition
2	ALLEMAGNE	Article 25(5)
27	ETATS-UNIS	Article 26(5) et (6)
67	ROYAUME-UNI	Article 26(5)
76	SUISSE	Article 27(5)

## Article 28 – Réserves

### *Réserve émise concernant le type de cas pouvant être soumis à l'arbitrage*

En vertu de l'article 28(2)(a) de la Convention, la France formule les réserves suivantes concernant le type de cas pouvant être soumis à l'arbitrage en vertu des dispositions de la partie VI.

1. La France se réserve le droit d'exclure des cas pouvant être soumis à l'arbitrage en vertu des dispositions de la partie VI les cas concernant des éléments de revenu ou de fortune non imposés par une Juridiction contractante dès lors que ces éléments de revenu ou de fortune ne sont pas inclus dans une base imposable dans cette Juridiction contractante ou sur la base que ces éléments de revenu ou de fortune bénéficient d'une exemption ou d'un taux d'imposition nul en vertu de la législation nationale fiscale de cette Juridiction contractante.
2. La France se réserve le droit d'exclure des cas pouvant être soumis à l'arbitrage en vertu des dispositions de la Partie VI les cas pour lesquels un contribuable fait l'objet d'une sanction administrative ou pénale pour fraude fiscale, omission volontaire, manquement grave à une obligation déclarative.
3. La France se réserve le droit d'exclure des cas pouvant être soumis à l'arbitrage en vertu des dispositions de la partie VI les cas qui portent en moyenne et par exercice ou par année d'imposition sur une base imposable inférieure à 150 000 €.
4. La France se réserve le droit d'exclure des cas pouvant être soumis à l'arbitrage en vertu des dispositions de la partie VI les cas entrant dans le champ d'application d'une procédure d'arbitrage prévue par un instrument juridique élaboré sous l'égide de l'Union européenne, tel que la Convention relative à l'élimination des doubles impositions en cas de correction des bénéfices d'entreprises associées (90/436/CEE), ou tout autre instrument postérieur.
5. La France se réserve le droit d'exclure des cas pouvant être soumis à l'arbitrage en vertu des dispositions de la Partie VI d'un commun accord avec l'autorité compétente de l'autre Etat. Cet accord sera formulé avant le début de la procédure d'arbitrage et notifié à la personne qui a soumis le cas.

**Article 35 – Prise d’effet**

## **Article 36 – Prise d’effet de la partie VI**

### ***Réserve***

En vertu de l’article 36(2) de la Convention, la France se réserve le droit de ne pas appliquer la partie VI à l’égard d’un cas soumis à l’autorité compétente d’une Juridiction contractante avant la dernière des dates à laquelle la présente Convention entre en vigueur pour chacune des Juridictions contractantes ayant conclu la Convention fiscale couverte que dans la mesure où les autorités compétentes de toutes les Juridictions contractantes conviennent de l’appliquer à ce cas.

***Notification relative à l’accord amiable sur la prise d’effet aux fins de cas soumis avant l’entrée en vigueur de la Convention***

Néant